

Délégation Départementale de la Haute-Vienne

Pôle Santé publique et environnementale 24 rue Donzelot - CS 13108 87031 LIMOGES CEDEX

LE CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation est assuré par l'Agenge Régionale de Santé en application du Code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse des contrôles effectués pour certains paramètres. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- La teneur en fluor des eaux distribuées en Haute-Vienne étant inférieure à 0,5 mg/L, il est recommandé, pour la prévention de la carie dentaire chez l'enfant, d'effectuer des apports complémentaires de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- Ne consommez pas une eau qui a stagné dans les canalisations. En effet la corrosion de ces canalisations peut se traduire dans l'eau, après seulement quelques heures de stagnation, par des concentrations excessives en métaux comme le fer (rouille, eau colorée...), le cuivre (mauvais goûts, taches bleues sur les sanitaires...) ou le plomb (risque de saturnisme...). Employez cette eau pour des usages tels que vaisselle, douche... Vous pourrez ensuite utiliser l'eau qui n'a pas stagné pour tout usage alimentaire et si vous le souhaitez la conserver dans des récipients propres et fermés réfrigérateur pendant 24 heures.

Ces mesures s'imposent particulièrement si votre branchement ou vos canalisations intérieures sont en plomb et si votre eau est très peu minéralisée, très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultats de dureté et de conductivité ci-contre). Dans ce cas et dans l'attente du remplacement de ces canalisations en plomb, il est vivement conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas consommer cette eau (utiliser des eaux embouteillées pour la boisson et la préparation des aliments).

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau **COMMUNE DE** SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Tel. 05/55/39/80/83

L'eau que vous consommez...

Nom du réseau de distribution:

SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE Gestionnaire du réseau : Exploitant du réseau : COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : LA SERRE LIVRAISON

...Quelle qualité en 2020 2021 ?

Qualité bactériologique Conformité aux limites de qualité Conformité aux références de qualité (un dépassement des limites peut entraîner un risque (le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations) pour la santé) Nombre de contrôles : Nombre de contrôles : 12 12

% de conformité:	100	%	% de conformité :	83 %
Qualité physico-chimique				
Dureté			рН	
Une eau dure est une eau calcaire			Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide	
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations			(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)	
			Nombre de mesures :	12
Nombre de mesures :	4		Valeur minimale atteinte :	5,3
Valeur moyenne :	0,0	°F	% de conformité :	0 %
•			<u> </u>	

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures :

7 Valeur moyenne : mg/L Valeur maximale atteinte : 8 mg/L

% de conformité : 100 %

Conductivité

Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caratérise une eau très peu minéralisée

Nombre de mesures : 12

Valeur minimale atteinte: 37 μS/cm

% de conformité :

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)

Nombre de prélèvements : Nombre de mesures : 137 Valeur maximale atteinte : μg/L Nombre de mesures non conformes : 0

Radon

La référence de qualité pour le radon est de 100 Bq/L.

Nb. de prélèvements radon : 382 Valeur moyenne: Bq/L

Conclusion sanitaire

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau très peu calcaire, acide (pH et conductivité faibles non conformes) et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). Eau nécessitant un traitement de neutralisation avant distribution.

A noter la présence naturelle de radon faisant l'objet d'un suivi renforcé. Les valeurs mesurées, bien que supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesure immédiate. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité d'actions de réduction des teneurs observées.

Ce document a été rédigé par l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine - Délégation Départementale de la Haute-Vienne en application de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau.